

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication : 05/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

C.P. 2010-3-7-1
Séance du vendredi 26 février 2010

COMITE DE SUIVI

Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 26 janvier 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

- Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi 2009 qui se sont déroulés dans le cadre des partenariats avec les Dominicains de Haute-Alsace d'une part, et l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) d'autre part (*annexés au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER